

7549/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 01 avril 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 01 avril 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Lituanie

E 20506

**Bruxelles, le 23 mars 2026
(OR. en)**

7549/26

**SOC 171
EMPL 78
SAN 174**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la Lituanie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre du conseil d'administration
de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour
la Lituanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94¹ du Conseil, et notamment son article 4,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Inga RUGINIENÈ.
- (3) L'organisation de travailleurs CES a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

Article premier

M^{me} Odeta LEŠINSKAITĖ est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M^{me} Inga RUGINIENĖ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
